

## ARRETE DU MAIRE

N° 237

**CIRCULATION PUBLIQUE** : - Restriction de circulation sur l'Avenue de l'Europe et les rues de Bruxelles et de Strasbourg à RINXENT.

Nous, Maire de la Ville de RINXENT,

Vu les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande de travaux effectuée par la communauté de commune de la Terre des Deux Caps pour l'entreprise Eiffage Energie afin de réaliser des travaux de renouvellement du parc éclairage public sur la zone d'activités se situant zone de la Maie à Rinxent,

Vu l'affluence des engins agricoles, des poids lourds et des véhicules empruntant ces routes,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin de prévenir les accidents et d'assurer la sécurité des automobilistes et des riverains,

## **ARRETONS**

**ARTICLE 1** : **Du 23 novembre au 27 novembre 2018** : l'entreprise Eiffage Energie est autorisée à effectuer les travaux demandés sur la zone d'activités de la maie à Rinxent.

**ARTICLE 2** : Le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits à proximité du chantier. Un passage devra être laissé libre de circulation aux piétons.

**ARTICLE 3** : La vitesse aux abords du chantier sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 4** : Pour l'application de ces mesures, la société Eiffage Energie devra installer la signalisation réglementaire qui indiquera aux usagers les prescriptions à observer. Des interdictions de stationner et de rétrécissements seront mise en place sur l'ensemble des voies.

**ARTICLE 5** : En aucun cas, la responsabilité de l'Etat, du Département et de la Commune ne pourra être engagée, et aucun recours exercé contre eux,

**ARTICLE 6** : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marquise, Monsieur le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARRETE RENDU EXECUTOIRE**

Fait à RINXENT, le 12 novembre 2018

Affiché ou publié ou notifié le 23/11/2018

Le Maire,



Le Maire,

N. LOEUILLET

L'adjoint  
M<sup>r</sup> Penel